

Voyager à l'étranger avec son animal au cru

Voyager avec son animal ou plusieurs animaux nécessite souvent un peu de préparation, surtout en fonction du mode de transports choisi et de sa destination. Voici quelques informations utiles pour préparer votre voyage au mieux.

Avant de partir, vous vous assurerez des points suivants pour votre animal :

- Port d'une puce électronique ou tatouage lisible appliqué avant le 3 juillet 2011 et lisible au sein de l'UE. Toutefois les réglementations changeant fréquemment je vous conseille de vous renseigner sur ce point lors de la préparation de votre voyage.
- Âgé de minimum 15 semaines
- Vaccination contre la rage depuis plus de 21 jours
- Possession d'un passeport européen en cours de validité
- Traitement contre l'échinococcose si vous vous rendez en Finlande, Irlande, Irlande du Nord, Malte, Norvège
- Certificat d'importation pour les pays le réclamant

Notez que si vous voyagez avec plus de 5 animaux de compagnie (chiens, chats ou furets), vous devez prouver qu'ils ont plus de 6 mois et qu'ils participent à un évènement telle une exposition ou une manifestation sportive.

Le voyage en avion

Si vous voyagez en avion, renseignez vous auprès de la compagnie aérienne pour savoir s'il accepte les animaux à bord. Chaque compagnie a sa réglementation propre que ce soit pour le voyage en cabine ou en soute, et le type de chien qui voyage avec vous, je pense notamment aux chiens de catégories 1 et 2.

La quarantaine

Certains pays imposent une quarantaine pour votre animal. Les frais afférents diffèrent d'un pays à l'autre. Voici une liste de pays qui imposent une quarantaine

:

- Nouvelle Calédonie : 10 jours.
- Nouvelle Zélande : 10 jours
- Australie : 10 jours à 30 jours
- Hawaii : 5 à 120 jours

Certaines informations sur le net étant contradictoires (par exemple pour le Mexique et la mise en quarantaine à domicile de 40 jours ou la quarantaine au Japon) et les réglementations pouvant changer d'une année à l'autre, je vous conseille de vous renseigner directement auprès de l'ambassade ou du consulat du pays que vous souhaitez visiter avec votre animal.

Particularité de certaines destinations (cette liste est non exhaustive) :

- Le Japon requiert 180 jours d'attente entre le moment de la vaccination anti rabique et l'entrée sur le territoire
- L'Île Maurice requiert un certificat de stérilisation de votre animal pour permettre son entrée sur le territoire
- L'Inde impose de résider 2 ans sur le territoire pour pouvoir importer des animaux domestiques (2 animaux par personne)
- Singapour impose des règles d'import en fonction du lieu de résidence :
 - appartement HDB (l'équivalent de nos HLM): 1 chien de petite taille uniquement autorisé, pas de chat ;
 - logement privé (condominium, maison...) : jusqu'à 3 chiens de petite taille, 1 chien de taille moyenne ou grande, chat(s) (en fonction du règlement du lieu de résidence).
- Les Seychelles imposent un séjour d'au moins 6 mois pour pouvoir importer des animaux domestiques sur le territoire

Au sein de l'U.E

- En voiture : vous pouvez transporter vos rations pour le voyage et la durée de votre séjour.
- En avion : en soute ou en cabine vous pouvez transporter vos rations sous vide

Vers les pays hors U.E (liste non exhaustive)

- Canada : Non
- USA : Oui avec particularités
- Australie : Oui et soumis à déclaration
- Nouvelle Zélande : Non
- Nouvelle Calédonie : Non
- Suisse : 1 kg de viande fraîche par jour

Quelques précautions à prendre pour les voyages en avion

Pour les voyages de plusieurs heures à destination de pays hors UE je vous déconseille de transporter vos rations. Fournissez vous sur place pour le nourrir après votre arrivée.

Ne nourrissez pas votre animal le matin du départ et laissez le à jeun pour éviter tout « accident » durant le voyage.

Consultez votre vétérinaire pour la prise d'éventuels médicaments relaxants.

Habituez votre animal à sa caisse ou sac de transport graduellement plusieurs jours avant votre départ. Assurez vous que le sac de transport ou la caisse soient suffisamment grand pour que votre animal soit à l'aise et aux normes de la compagnie aérienne que vous utilisez.

Habituez le à utiliser un biberon distributeur d'eau qui évitera que l'eau ne se répande dans la cage ou au sol.

Une alèse peut être utile sur la plancher de la caisse ou dans le sac de transport.

N'oubliez pas sa couverture ou jouet préféré que vous glisserez dans la cage de transport. Vous pouvez également ajouter un vêtement avec votre odeur.

Plus d'infos

Voyager avec des animaux de compagnie et d'autres animaux dans l'UE

Transporter des produits animaux, des denrées alimentaires ou des plantes dans l'UE

Prendre l'avion avec son animal de compagnie

Réglementation douanière Suisse

Crédit image d'en tête @emwng